

*Convaincue* de l'importance d'une telle coordination entre les organismes des Nations Unies,

*Consciente* de la nécessité d'éviter les doubles emplois et la prolifération d'organes pour utiliser au mieux les ressources de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées,

*Souscrivant* à l'opinion exprimée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans le rapport sur cette question qu'il a présenté à l'Assemblée générale lors de sa trente-neuvième session<sup>45</sup>, à savoir que la coordination entre les organisations en vue d'harmoniser les pratiques budgétaires est de la plus haute importance et qu'il convient d'encourager la poursuite des efforts de normalisation et d'harmonisation,

1. *Recommande* que de nouveaux efforts soient faits pour assurer au maximum la normalisation et la comparabilité des pratiques budgétaires et administratives de toutes les organisations concernées;

2. *Invite* la Commission de la fonction publique internationale, agissant en coopération avec le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et les autres organismes compétents des Nations Unies, à poursuivre ses efforts en vue de parvenir à une plus grande harmonisation des statuts du personnel, compte tenu des rapports pertinents du Corps commun d'inspection et des opinions exprimées à ce sujet à la Cinquième Commission;

3. *Invite* le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique à présenter à l'Assemblée générale, lors de sa quarante et unième session, leurs observations sur les questions visées dans la présente résolution.

122<sup>e</sup> séance plénière  
18 décembre 1985

**40/251. Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique**

*L'Assemblée générale*

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique<sup>46</sup>;

2. *Saisit* les organisations intéressées du rapport du Comité consultatif, ainsi que des commentaires et observations formulés au cours de son examen à la Cinquième Commission<sup>47</sup>;

3. *Transmet* le rapport du Comité consultatif, pour information, au Comité des commissaires aux comptes, au Groupe de vérificateurs extérieurs des comptes, au Comité du programme et de la coordination et au Corps commun d'inspection.

122<sup>e</sup> séance plénière  
18 décembre 1985

<sup>45</sup> A/39/592.

<sup>46</sup> A/40/769 et Corr.1.

<sup>47</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Cinquième Commission, 55<sup>e</sup>, 59<sup>e</sup> et 70<sup>e</sup> séances; et *ibid.*, Cinquième Commission, Fascicule de session, rectificatif.

<sup>48</sup> A/C.5/40/37.

<sup>49</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Supplément n° 7 (A/40/7).

**40/252. Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1986-1987**

*L'Assemblée générale,*

I

YEARBOOK OF THE UNITED NATIONS

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>48</sup> et les observations y relatives formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans les paragraphes 27.35 à 27.43 du chapitre II de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1986-1987<sup>49</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général;

2. *Fait siennes* les observations formulées par le Comité consultatif dans les paragraphes 27.42 et 27.43 de son rapport;

3. *Décide* que le *Yearbook of the United Nations* sera publié en édition abrégée jusqu'à ce que le retard dans sa publication ait été éliminé;

II

ACQUISITION D'UN SYSTEME TELEPHONIQUE AU SIEGE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>50</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>51</sup>,

*Approuve* les propositions que le Secrétaire général a exposées en détail dans son rapport au sujet de l'acquisition d'un système téléphonique au Siège de l'Organisation des Nations Unies;

III

RESTAURANTS ET SERVICES ANNEXES DU SIEGE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

*Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur les restaurants et services annexes du Siège de l'Organisation des Nations Unies<sup>52</sup>;

IV

OFFICE DES NATIONS UNIES A NAIROBI

*Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'Office des Nations Unies à Nairobi<sup>53</sup>;

V

LOCAUX DES NATIONS UNIES A BANGKOK

*Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur les locaux des Nations Unies à Bangkok<sup>54</sup>;

<sup>50</sup> A/C.5/40/11.

<sup>51</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Supplément n° 7 A (A/40/7/Add.1 à 18), document A/40/7/Add.4.

<sup>52</sup> A/C.5/40/17.

<sup>53</sup> A/C.5/40/14.

<sup>54</sup> A/C.5/40/29.

## VI

## GESTION, ENTRETIEN ET TRANSFORMATION DES BÂTIMENTS DU SIÈGE DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Prie le Secrétaire général de rendre compte à l'Assemblée générale de l'exécution des projets d'entretien des bâtiments du siège de la Commission économique pour l'Afrique dans ses rapports annuels sur l'état d'avancement des travaux de construction des installations de conférence à Addis-Abeba;

## VII

## LIEU DE REUNION EN 1988 DU COMITÉ DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Invite le Conseil économique et social à reconsidérer sa décision d'autoriser le Comité des droits économiques, sociaux et culturels à se réunir à New York en 1988;

## VIII

## INCLUSION DU PORTUGAIS PARMİ LES LANGUES OFFICIELLES ET/OU DE TRAVAIL DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'inclusion du portugais parmi les langues officielles et/ou de travail de la Commission économique pour l'Afrique<sup>55</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>56</sup>,

1. Décide de ne pas se prononcer au sujet des ressources demandées pour l'inclusion du portugais parmi les "langues officielles de travail" de la Commission économique pour l'Afrique;

2. Décide en outre de renvoyer la question de la signification de l'expression "langue officielle de travail" à la Commission économique pour l'Afrique et au Conseil économique et social pour qu'elle soit élucidée en temps voulu afin que l'Assemblée générale puisse l'examiner à sa quarante et unième session;

<sup>55</sup> A/C.5/40/13, annexe I, par. 13.5 et 13.6.

<sup>56</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Supplément n° 7A (A/40/7/Add.1 à 18), document A/40/7/Add.5, par. 10 à 18.

## IX

## ÉLIMINATION DU RETARD DANS LA PUBLICATION DU RECUEIL DES TRAITÉS DES NATIONS UNIES

Prend acte du rapport du Secrétaire général sur l'élimination du retard dans la publication du *Recueil des Traités des Nations Unies*<sup>57</sup>;

## X

## PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU CENTRE INTERNATIONAL DE CALCUL POUR 1986

Approuve les prévisions de dépenses du Centre international de calcul pour l'année 1986 qui s'élèvent à 5 365 500 dollars;

## XI

## SERVICE D'INFORMATION DU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES POLITIQUES ET DES AFFAIRES DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Décide de maintenir pour 1986 les ressources en personnel actuelles du Service d'information du Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité en attendant que le Comité du programme et de la coordination et l'Assemblée générale examinent le rapport du Secrétaire général sur l'évaluation dudit service d'information;

## XII

## SYSTÈME DE RECOURS DU PERSONNEL

Approuve les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans les paragraphes 67 à 72 du chapitre premier de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1986-1987<sup>49</sup>.

122<sup>e</sup> séance plénière  
18 décembre 1985

<sup>57</sup> A/C.5/40/49.

## 40/253. Budget-programme de l'exercice biennal 1986-1987

## A

## OUVERTURE DE CREDITS POUR L'EXERCICE BIENNAL 1986-1987

## L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 1986-1987 :

1. Un crédit de 1 663 341 500 dollars des États-Unis est ouvert pour les objets suivants :

Chapitres	Dollars des États-Unis
TITRE PREMIER. — Politique, direction et coordination d'ensemble	
1 <sup>er</sup> . Politique, direction et coordination d'ensemble .....	45 090 200
TOTAL, TITRE PREMIER	45 090 200
TITRE II. — Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	
2A. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix .....	83 786 600
2B. Affaires de désarmement .....	9 853 500
TOTAL, TITRE II	93 640 100